

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 21/01/2022

Le 21/01/2022 à 18 heures et 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

**Présents :** Mme BALZ Noémie , M. FILZ Roland, Mme GUION Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine et Mme HALLEUR Cécile.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal.  
**Secrétaire de séance :** Mme GUION Denise

### 1 - Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

### 2 - CCVD : projet de cuisine centrale

Les élus décident de repousser leur adhésion au projet de cuisine centrale mené par la CCVD.

### 3 - Cimetière : actualisation du règlement et des tarifs et création d'une commission

Les élus décident la création d'une commission extra-municipale chargée d'actualiser le règlement des cimetières. Les habitants qui souhaitent participer à cette commission extra-municipale sont invités à s'inscrire en mairie jusqu'au 7 février prochain.

La première réunion de la commission aura lieu le 18 février à 18h30.

### 4 - Travaux de rénovation de la façade de la salle des fêtes

Les travaux de rénovation par l'entreprise GPP Sylvain Gencel sont terminés.

### 5 - Déneigement communal

Le Maire rappelle que l'agriculteur en charge du déneigement ayant changé de tracteur, certaines voies ne peuvent plus être déneigées. D'autres prestataires ont été contactés. Cependant les propositions reçues ne permettent pas d'assurer un service de qualité pour nos administrés.

Les élus ont sollicité M. Bernard GILLES qui a donné son accord pour effectuer le déneigement au moyen du tracteur appartenant à l'exploitation agricole « A pas d'âne ».

Une convention sera signée. La commune décide d'acquérir une nouvelle lame auprès de Snowline pour un montant de 1 992 euros TTC et des nouvelles chaînes auprès de Faure et Fils pour 1 785,60 euros TTC.

## 6-Lecture des courriers reçus

-Courrier de M et Mme Peyrard au sujet du déneigement.

- Courriel de M Peyrard au sujet d'écoulement d'eau sur le chemin des Villards et de formation de glace qui rend l'endroit très dangereux.

-Courrier de l'avocat de M Delforge et Mme Lesaffre qui informe d'un recours indemnitaire préalable et mise en demeure au sujet de l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée à Mme Bigot. La mairie a pris l'attache d'un avocat.  
La déclaration préalable DP02612821D0006 déposée par Mme Bigot pour sa terrasse a reçu un accord tacite.

Et la déclaration préalable DP02612821D0008 déposée par la SCI Cazadroma pour une fenêtre a reçu un accord tacite.

Les élus décident d'annuler l'autorisation d'occupation du domaine accordée à Mme Bigot pour l'installation d'une terrasse.

-Courrier de M Delforge au sujet du dysfonctionnement de la lampe témoin de la station UV d'Eygluy. Un devis d'Objectif Eau pour le remplacement de la signalisation extérieure pour 462 euros TTC a été accepté. A noter que la station reste en tout temps sous contrôle par des visites régulières et des analyses d'eau réalisées par l'ARS.

-Eclaircissement de la source des coups de feux entendus en décembre dernier. Il s'agit de feux d'artifice organisés par un particulier.

-Courrier envoyé à Mme Halleur pour demander le dépôt d'une autorisation d'urbanisme au sujet de sa terrasse installée sur le domaine public. Mme Halleur demande à ce qu'une personne de la DDT vienne constater.

## 7-Aménagement de la salle de la Mairie.

Une réflexion débute.

## 8-Travaux de voirie 2022

Ces travaux concerneront le chemin des Villards. Une réflexion va être engagée entre experts, élus, utilisateurs et propriétaires riverains. Une commission va être créée prochainement chargée de définir les travaux à entreprendre notamment pour capter les eaux de ruissellement.

Prochaine réunion le vendredi 11 mars à 18h30

La séance est levée à 20h25

Le Maire,  
Roland FILZ

